

N°	RAPPORT	PRÉSENTATION	À EXPÉDIER AVANT LE	ÉCHÉANCE (OTTAWA)	DESTINATAIRE	RÉFÉRENCE	NOTES
	l) Système d'information sur les biens immobiliers, déclarations						Tous les rapports, sauf le n° (vi), doivent être transmis par télex ou télécopie en suivant la présentation du formulaire EXT cité. Les chancelleries et résidences officielles sont exclues à moins d'instruction contraire de la centrale.
	i) Déclaration d'acquisition d'un bien immobilier	Télex EXT 1173			MRPO		Après l'acquisition d'un bien-fonds par location.
	ii) Description de bâtiment	Télex EXT 1175			MRPO		Sur réception des numéros de bien-fonds.
	iii) Déclaration relative à un bien-fonds	Télex EXT 1176			MRPO		Sur réception des numéros de bien-fonds.
	iv) Rapport de bail	Télex EXT 1178			MRPO		Sur réception des numéros de bien-fonds: au renouvellement du bail ou à sa révision par clause d'indexation.
	v) Description de terrain	Télex EXT 1174			MRPO		Sur réception des numéros de bien-fonds.
	vi) Description des systèmes d'un bâtiment	EXT 1177			MRPO		Sur réception des numéros de bien-fonds. Se servir du formulaire. (Pas pour les bien-fonds loués par baux privés.)
41.	Matériel						
	a) Autorisation de dépense	EXT 116	Variable		MRMT		MRMT fournit à la mission par télégramme la consignation de fonds pour l'achat de véhicule.
	b) Bordereau de transfert et ajustement de matériel	EXT 182			S.O.	GM 3	Conservé à la mission.
	c) Carte d'emprunt de matériel	EXT 385			S.O.	GM 3, 14	Conservé à la mission.